COMMUNE
DE SAINT-VIGOR-LE-GRAND

Dossier de demande de subvention

2027

Nom de l'association : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Veuillez cocher la case correspondant à votre situation :

☐ Première demande

☐ Renouvellement d'une demande

Le dossier est à retourner au plus tard le 14 décembre 2026 à :

Mairie de Saint-Vigor le Grand

9 rue de la Mairie

14400 SAINT-VIGOR LE GRAND



PIECES A JOINDRE

- ► Relevé d'Identité Bancaire
- ► Rapport moral de l'année écoulée
- ► Projets d'activités pour l'année à venir
- ► Rapport financier de l'année écoulée
- ► Compte de résultats de l'année N-1
- ► Rapport sportif de l'année écoulée (le cas échéant)
- ► Copies des relevés de comptes bancaires et de placement à la clôture de l'exercice

1.1 PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Identification :

Nom : ……..

Sigle : ……..

Objet : ……..

Activités principales : ……

……

Adresse du siège social : ……

Code postal : ……..... Commune : ……

Téléphone : …….. Télécopie : ……..

Courriel : ……

Adresse site internet : ……..

Adresse de correspondance, si différente du siège : ……..

Code postal : ……..... Commune : ……

L'association est-elle (cocher la case) : □ nationale □ départementale □ régionale □ locale

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle) : ……

Composition du Bureau :

MEMBRE	PRESIDENT(E)	VICE-PRESIDENT(E)	TRESORIER	SECRETAIRE
NOM-PRENOM 				
ADRESSE 				
TELEPHONE 				
COURRIEL 				

1.2 PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION



Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou les mises à jour

I) Renseignements administratifs et juridiques :

Numéro de SIRET : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en Préfecture : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__

Date de publication de la création au journal officiel : I__I__I__I__I__I__I__I__

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? □ Oui □ Non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :	attribué par :	en date du :
……	……	……
……	……	……
……	……	……

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? □ Oui □ Non

Date de publication au journal officiel : I__I__I__I__I__I__I__I__

Votre association dispose-t-elle d'un expert-comptable ? □ Oui □ Non

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? □ Oui □ Non

II) Renseignements concernant les ressources humaines :

Nombre d'adhérents de l'association : …… (à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

dont …… femmes …… hommes

Moyens humains de l'association :

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

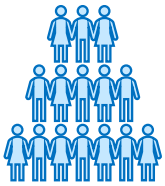
Bénévoles élus	……	***Bénévoles autres***	……

Nombre total de salariés :	……
Nombre de salariés (en équivalent temps plein travaillé/ETPT) :	……

Cumul des cinq salaires annuels bruts les plus élevés : …… Euros

1.3 RECENSEMENT DES ADHERENTS

SAINT-VIGOR LE GRAND :



EXTERIEURS :

TOTAL GENERAL :

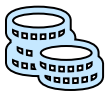
Pour les associations ayant vocation à fonctionner avec des enfants ou adolescents et adultes, compléter le tableau ci-dessous :

Catégories d'âges	SAINT VIGORIENS		EXTERIEUR(E)S	
	HOMME	*FEMME*	*HOMME*	*FEMME*
Jusqu'à 12 ans				
De 13 à 18 ans				
De + de 18 ans				
TOTAL				

Public spécifique : vous adressez-vous à des publics spécifiques ? (jeunes, 3ème âge, insertion, handicapés) ? Lesquels ? ……..

……

Participation financière de l'adhérent :





Adhésion :

TARIFS POUR LES SAINT VIGORIENS ……..

TARIFS POUR LES EXTERIEURS ……



EN CAS DE TARIFS PROGRESSIFS, VEUILLEZ JOINDRE UN TABLEAU RECAPITULATIF

Tarif des prestations ou activités (détaillez si besoin) :

……

……

……

……

2.1 BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

⚠ SI L'EXERCICE DE L'ASSOCIATION EST DIFFERENT DE L'ANNEE CIVILE, PRECISER LES DATES DE DEBUT ET DE FIN D'EXERCICE. LE TOTAL DES CHARGES DOIT ETRE EGAL AU TOTAL DES PRODUITS

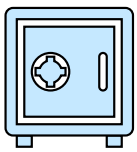
Précisez pour l'exercice 2027, la date de début : et la date de fin :

CHARGES		PRODUITS	
Nature	Montant	Nature	Montant
Achats		Vente de marchandises / prestations de service	
Services extérieurs		Subventions reçues	
Autres services extérieurs			
Impôts et taxes		Autres produits de gestion courante	
Charges de personnel			
Autres charges de gestion courante			
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Total des charges :		*Total des produits :*	
BENEFICE :		*DEFICIT :*	

Achats : Services, fournitures, …
Services extérieurs : Locations, entretien, assurance, …
Autres services extérieurs : Honoraires, publicité, déplacements, services bancaires, …
Charges de personnel : Rémunération, charges sociales, …

Subventions : reçues : Etat, région, département, EPCI, commune, autre, …
Autres produits de gestion courante : Cotisations, dons, legs, …

2.2 SITUATION FINANCIERE DE L'ASSOCIATION



Vos disponibilités au …….. 2026:

Montant

CAISSE : ……..

DESIGNATION DES ORGANISMES BANCAIRES :

Comptes courants :

……..

……..

……..

Livrets :

……..

……..

……..

Autres :

……..

……..

……..

TOTAL DE VOS DISPONIBILITES AU …/…/2026

CERTIFIE SUR L'HONNEUR CONFORME AUX LIVRES COMPTABLES

Fait à ……., le …/…/…….

Signature du Trésorier

Signature du Président

3.1 LA VIE DE L'ASSOCIATION

Avez-vous participé à des actions ou manifestations se déroulant à Saint-Vigor le Grand en 2025 ?

□ Oui □ Non

Si oui, lesquelles ?

……

……

Bénéficiez-vous des équipements suivants ? (cochez la case correspondante) :

□ Prêt de matériel

□ Mise à disposition du photocopieur de la Mairie (à quelle fréquence ? ……..)

□ Mise à disposition de l'équipe municipale (Pour quelles prestations ? ……...)

□ Mise à disposition d'équipements sportifs

□ Mise à disposition de la salle des fêtes communales

→ □ Créneaux permanents □ Créneaux ponctuels

□ Mise à disposition d'autres locaux (Lesquels ? ……)

Quels sont vos projets à venir :

……

……

Envisagez-vous d'emprunter du matériel ? □ Oui □ Non

Envisagez-vous d'utiliser le photocopieur de la Mairie pour votre communication ? □ Oui □ Non

Si oui, pour quelles opérations ?

……

L'association reçoit-elle d'autres subventions publiques (type CUCS, DRAC, Conseil Départemental, Conseil Régional, Bayeux Intercom, …) ? □ Oui □ Non Si oui, pour quel montant ? ……..

Pour quelles actions ? ……

……

Qualité de la vie associative :

Date de la dernière Assemblée Générale : ……..

Périodicité des réunions du Conseil d'Administration : ……

Nombre de bénévoles actifs : ……..

4.1 DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) **quel que soit le montant de la subvention sollicitée**

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir ad hoc.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ……

représentant(e) légal(e) de l'association en qualité de ……..

- **demande une subvention de : …… €**
- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Domiciliation : ……

Code Banque : I__I__I__I__I__I Code Guichet : I__I__I__I__I__I Numéro de compte : I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I Clé RIB : I__I__I

Coordonnées IBAN : I__I__I__I I__I__I__I__I__I I__I__I__I__I__I I__I__I__I__I__I I__I__I__I__I__I I__I__I__I__I__I I__I__I__I__I__I

Titulaire du Compte : ……

MERCI D'AGRAFER CI-APRES VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

- déclare le présent dossier de demande de subvention complet.

- ☐ Le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au Contrat d'Engagement Républicain (CER) annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations **(Contrat annexe 1 à dater et signer).**

Fait à ……., le …./…./……..

Signature :

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

** Les informations recueillies ont pour finalité la commission Animations Associations. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au RGPD, vous disposez de droits sur vos données. Pour les exercer ou pour toute question, veuillez contacter le délégué à la protection des données : rgpd@cdg14.fr*

ANNEXE 1

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

DE L'ASSOCIATION ou FONDATION : ……..…..

Ce contrat est conforme aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État.

L'article 5 de ce décret impute à l'association ou à la fondation, les manquements aux engagements souscrits, commis par ses dirigeants, salariés, membres, et bénévoles.

****

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (…) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (…) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : **RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : **LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : **LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : **ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : **FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : **RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : **RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à ……., le ……..

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE
du président de l'association ou de la fondation :